

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Comptabilité générale informatisée et analytique			
Ancien Code	ECHG2B31GES	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COHG2310		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Massimo RAVICINI (massimo.ravicini@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'AA "Comptabilité générale informatisée et analytique" se compose de deux modules : "Comptabilité générale informatisée" qui vise à mettre en pratique les compétences comptables acquises en bloc 1 via l'utilisation d'un logiciel comptable et le second se focalise sur la comptabilité analytique dont l'objectif est de décomposer le prix d'un bien ou d'un service en ses différents coûts et résultat afin de permettre aux étudiant.e.s d'effectuer ce type d'analyse dans leur TFE.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
 - 1.5 Développer la polyvalence et l'esprit d'entreprendre afin de gérer des projets complexes, de proposer des solutions innovantes et de les accompagner
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**
 - 3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités
 - 3.3 Mettre en place et utiliser les outils de gestion comptable et financière de son entreprise
 - 3.4 Appréhender son activité dans ses différentes dimensions techniques et résoudre les problèmes techniques simples du matériel, des installations
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.6 Élaborer et mettre en place un business plan, définir les produits et les prix en fonction des objectifs fixés
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.6 Paramétrer le système informatique de son entreprise

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, il est attendu de l'étudiant.e qu'il/elle soit capable de:

- Distinguer et identifier les liens entre les comptabilités générale et analytique
- Analyser les différents types de charge pour les affecter/imputer aux coûts
- Calculer un coût d'achat, de production, de distribution et de revient complet
- Calculer un résultat analytique
- Paramétrer un logiciel comptable
- Encoder les pièces justificatives quotidiennes : factures, notes de débit & de crédit, fiche de paie, extraits de compte
- Passer et écritures d'ouverture et de fin d'exercice en vue d'émettre une déclaration de TVA, des tableaux d'amortissement et les comptes annuels (schéma complet).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG2B31GESA Comptabilité générale informatisée et analytique

36 h / 3 C

Contenu

Comptabilité analytique :

- Principes de base, objectifs, liens avec la comptabilité générale et champs d'application.
- Opérations de comptabilité analytique de base (charges et coûts : classification, répartition, imputation ; construction du coût de revient, calcul de la marge unitaire, principe de comptabilisation).
- Réflexion sur les différentes formes de calcul du coût de revient

Comptabilité générale informatisée :

- Paramétrage
- Encodage de pièces justificatives courantes (facture, extrait de compte, fiche de paie, ...)
- Écritures périodiques et de fin d'exercice de base
- Clôture des comptes en vue d'émettre une déclaration de TVA, un tableau d'amortissement et les comptes annuels (schéma complet).

Démarches d'apprentissage

- Travail en autonomie ou en petits groupes durant les séances d'activités d'apprentissage
- Démarche déductive, inductive et analogique
- Méthode active
- Situation problème
- Suivi individuel

Dispositifs d'aide à la réussite

- Parcours pédagogique adapté présenté sur la plateforme
- Suivi individualisé durant les séances de cours
- Liste exhaustive des objectifs à maîtriser postée sur la plateforme
- Préparation des objectifs et questions/réponses lors de la dernière séance d'activités

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports sont déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles sont déposées sur ConnectED au regard de l'AA.

Si l'étudiant.e n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

Session Q1:

100% de la note résulteront d'un examen écrit organisé durant la session portant sur l'ensemble de la matière.

Session Q3:

100% de la note résulteront d'un examen écrit organisé durant la session portant sur l'ensemble de la matière.

Il faut comprendre par examen écrit, une épreuve établie à un moment donné dans le planning de l'étudiant.e dont la durée est limitée dans le temps et qui consiste à compléter un questionnaire dont le format peut être papier ou digital.

Etudiants diplômables en janvier :

L'évaluation de l'AA est réorganisable en janvier et le contenu de l'évaluation portera :

1ère session : sur la matière du Q1 de l'année N : examen écrit : 100 %

2e session : sur la matière du Q1 de l'année N : examen écrit : 100 %

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).